

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES MARITIMES

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'AVANCEMENT DE GRADE
DANS LE CADRE D'INGÉNIEUR D'ÉTAT

Option : Vulgarisation
Session : 27-28 Octobre 2007
Epreuve : Ecrite
Durée : 4 heures

Questions obligatoires : (10 points)

1. Citer les principales étapes de processus d'adoption des innovations ?
2. Quelles sont les principales étapes de l'élaboration d'un système de suivi évaluation ?
3. Quelle est la différence entre la recherche-action et la recherche-développement ?
4. Quels sont les éléments nouveaux du programme de mise à niveau du secteur agricole ?
5. Quel est le rôle de la vulgarisation dans la réussite des actions de l'INDH ?

Traitez un des deux sujets suivant : (10 points)

Sujet 1 : L'approche recherche développement recommande fortement la conduite des programmes en commun entre les structures de la vulgarisation et celles de la Recherche Agronomique.

- Quels sont d'après-vous les leviers sur lesquels il faut agir pour assurer une synergie entre ces deux institutions ?
- Quelles sont les modalités d'application de l'approche triangulaire ?
- Argumenter et développer vos raisons.

Sujet 2 :

Le système de vulgarisation actuel est appelé à s'adapter d'une part aux nouvelles mutations opérées dans le milieu rural, et d'autre part à l'encadrement affecté par le départ massif du personnel chargé de la vulgarisation agricole.

Devant cette situation, le Ministère de l'Agriculture est appelé à développer un système de vulgarisation contractuel.

- D'après vous quelles sont les mesures à prévoir et les outils nécessaires pour la mise en œuvre de ce système ?
- Quel seraient les rôles des structures de vulgarisation (centrales, régionales et locales) dans le cas où ce système est adopté ?
- La vulgarisation contractuelle peut-elle être généralisée au niveau national ?
-

Argumenter et développer vos propositions.